

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :  
**2021-BC-03-012**  
\*\*\*\*\*

**L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt-quatre juin, à dix-huit heures trente**, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle de réunion à Senlis, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mardi 15 juin 2021**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance du :  
**24 JUIN 2021**

\*\*\*\*\*

### ***Siégeaient à l'assemblée :***

Nombre de Délégués : Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc  
Monsieur DUMOULIN François

- En exercice :	9	Madame JAUNET Christel
- Présents :	7	Madame LOISELEUR Pascale
- Représenté :	1	Madame LUDMANN Véronique
- Votants :	8	Monsieur MARECHAL Guillaume
- Absent :	1	Monsieur MELIQUE Jacky

\*\*\*\*\*

### ***Ont donné pouvoir :***

Résultats : Monsieur CHARRIER Philippe à Monsieur MARÉCHAL Guillaume

- Pour :	8
- Contre :	-
- Abstention :	-

### ***Ne siégeait pas à l'assemblée pour cause d'absence :***

Monsieur GAUDUBOIS Patrick

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance :  
**Christelle JAUNET**

### **Attribution du marché d'assurance statutaire**

Avant l'examen de la question du Bureau Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 7 présents et 1 pouvoir. Il constate que celui-ci est atteint et procède à l'examen de la question.

**Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée délibérante que,**

Le marché relatif aux assurances statutaires du personnel arrive à terme le 30 juin 2021. Une procédure de mise en concurrence a été lancée pour une durée de 4 ans et 6 mois avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021. La compagnie CNP ASSURANCES avec pour courtier le cabinet GRAS SAVOYE a présenté l'offre ci-après :

**Offre de base :**

- \* Décès : **0,27 %**
- \* Accident du travail / Maladie professionnelle sans franchise : **1,47 %**  
(Indemnités journalières et frais médicaux)
- \* Maladie longue durée / Longue maladie sans franchise : **2,10 %**

**Taux global :** **3,84 %**

**Base de calcul des cotisations :**

- \* Traitement Brut Indiciaire (TBI) ;
- \* Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) ;
- \* Supplément Familial de traitement (SFT) ;
- \* Régime indemnitaire (primes).

**Après avoir entendu l'exposé,**

**LES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**, par un vote au scrutin ordinaire, par 8 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION »,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** le rapport d'analyse des offres rédigé par la société PROTECTAS le 19 mai 2021 qui préconise d'accepter l'offre du Cabinet GRAS-SAVOYE ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Vu** la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 7 juin 2021 ;

**DECIDENT A L'UNANIMITÉ**

**Article 1 :** D'ATTRIBUER le marché n°2021-03 - Assurances statutaires du personnel à la société CNP ASSURANCES en lien avec le courtier d'assurance GRAS SAVOYE ;

**Article 2 :** D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les actes constitutifs de la présente décision ;

**Article 3 :** D'INSCRIRE les crédits budgétaires correspondants au budget principal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cédex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le jeudi 24 juin 2021,

Et ont signé au registre les membres présents,

Par extrait certifié conforme,

Guillaume **MARECHAL**

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

